

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 12 octobre 2009

~~~~~  
**FINANCEMENT DU COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES
(CLLAJ) DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 octobre 2009, salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Richard ALEGRE, Maurice DEJEAN, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Jacqueline THIVET, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Xavier PEYRAUD, Bernard DOUYSSSET, Jean-Pierre PECHIN, , Mireille BRENIER , Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC.

Absents ou excusés : Jean-François CADILHAC, André SIDERIS, Gérard CABELLO, Bernard JEREZ, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Jacques DONNADIEU, Marc HENRY, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Robert SIEGEL, Fabienne GALVEZ,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu le PLH de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Considérant que la mise en place d'actions visant à gérer la problématique du logement des jeunes sur le territoire est prioritaire,

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'émettre un avis favorable** pour l'octroi d'une participation au CLLAJ, cofinancée par le Conseil général et répartie entre les Communautés de communes du Clermontois, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault



Transmission au Représentant de l'Etat
N° 233 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

